conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3 Date de révision

17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonia buffer solution Nom du produit

FDS-nombre 000000021953

Type de produit Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Honeywell Specialty Honeywell International, Inc.

> Chemicals Seelze 115 Tabor Road

GmbH Morris Plains, NJ 07950-2546

Wunstorfer Straße 40 USA

30926 Seelze Allemagne

Téléphone (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations,

veuillez prendre contact

avec:

: SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

: +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) Numéro d'appel d'urgence

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3 Date de révision

17.12.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée Catégorie 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau

et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants/vêtements de

protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

P284 Porter un équipement de protection

respiratoire.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : ammoniac, solution aqueuse

doivent être listés sur

l'étiquette

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
chlorure d'ammonium	12125-02-9 017-014-00-8 01-2119487950-27 235-186-4	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Eye Irrit. 2; H319	< 10 %	
ammoniac, solution aqueuse	1336-21-6 007-001-01-2 01-2119488876-14	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335; Système respiratoire	>= 5 % - < 10 %	

Page 3 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

215-647-6	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	
		STOT SE 3; H335:>= 5 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements impregnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Si une personne est susceptible d'avoir avalé cette substance, et est encore consciente, lui faire boire d'eau. La conduire immédiatement chez un médécin, munie de cette fiche Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire. Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes d'azote (NOx)
- dérivés chlorés

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Porter un équipement de protection individuel. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit lui-même ne brûle pas.

Mesures d'hygiène:

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
chlorure d'ammonium	INRS (FR) VME	10 mg/m3		Valeur limité
		fumée		
ammoniac, solution aqueuse	EU ELV TWA	14 mg/m3 20 ppm		Indicatif
ammoniac, solution aqueuse	EU ELV STEL	36 mg/m3 50 ppm		Indicatif
ammoniac, solution aqueuse	INRS (FR) VLE	14 mg/m3 20 ppm		Règlement impératif (VRC)
ammoniac, solution aqueuse	INRS (FR) VME	7 mg/m3 10 ppm		Règlement impératif (VRC)

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

STEL - Valeur limite à courte terme

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
chlorure d'ammonium	Travailleurs /		44 mg/m3	Inhalation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

	Long terme - effets systémiques			
chlorure d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	129 mg/kg	Contact avec la peau	
chlorure d'ammonium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	9,4 mg/m3	Inhalation	
chlorure d'ammonium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	55,2 mg/kg	Contact avec la peau	
chlorure d'ammonium	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	55,2 mg/kg	Ingestion	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies	6,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies	47,6 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	47,6 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Aigu - effets locaux	36 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Long terme - effets locaux	14 mg/m3	Inhalation	
ammoniac, solution aqueuse	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	6,8mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
chlorure d'ammonium	Eau douce: 0,25 mg/l	
chlorure d'ammonium	Eau de mer: 0,025 mg/l	
chlorure d'ammonium	Station de traitement des eaux usées: 13,1 mg/l	
chlorure d'ammonium	Sol: 50,7 mg/kg	
chlorure d'ammonium	Sédiment d'eau douce: 0,9 mg/kg	
chlorure d'ammonium	Sédiment marin: 0,09 mg/kg	
ammoniac, solution aqueuse	Eau douce: 0,0011 mg/l	
ammoniac, solution aqueuse	Eau de mer: 0,0011 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains: Matière des gants: Viton® délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3 Date de révision

17.12.2022

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

à 1,013 hPa

Limite d'explosivité,

Limite d'explosivité,

: donnée non disponible

supérieure

: donnée non disponible

inférieure

Page 10 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Température de

décomposition

рΗ

à 20 °C

Viscosité, cinématique donnée non disponible

Hydrosolubilité complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

donnée non disponible

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Pression de vapeur donnée non disponible

Densité donnée non disponible

Densité de vapeur relative donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation donnée non disponible

Viscosité, dynamique donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Page 11 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides

Halogènes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ammoniaque

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale: Estimation de la toxicité aiguë Valeur: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation: donnée non disponible

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction: Remarques: donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson: donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques: donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Page 13 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:2672 IMDG:2672 IATA:2672

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:AMMONIAC EN SOLUTION IMDG:AMMONIA SOLUTION IATA:Ammonia solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Page 14 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

ADR/RID: 8 IMDG: 8 IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG18) - ALKALIS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342

Pays	Numéro de téléphone	
Liechtenstein	+41 442515151	
Lituanie	+370532362052	
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500	
Malta	+356 2395 2000	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
Allemagne	Fribourg : 0761/19240
Allemagne	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays-Bas	030-2748888
Fays-bas	030-2740000
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Page 16 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3 Date de révision

17.12.2022

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

chlorure d'ammonium : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

ammoniac, solution aqueuse : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des

effets néfastes à long terme.

Page 17 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Ammonia buffer solution

33582-1L

Version 1.3

Date de révision 17.12.2022

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.